

Histoire de cimetières

Pendant longtemps Blonay et Saint-Légier-La Chiésaz eurent leur cimetière en commun. Celui-ci fut aménagé à côté de l'église de La Chiésaz dès sa construction par Amedée de Blonay au XIII^e siècle et ce jusqu'en 1834.

Dans les archives, on découvre qu'en 1833, le Département de la santé du canton de Vaud constate que le cimetière de Saint-Légier est trop petit, ayant à peine la moitié de la superficie qu'il devrait avoir. Le département somme alors Blonay de trouver un lieu afin de réserver le cimetière de St-Légier aux seuls habitants du lieu. Il est précisé que le nouvel emplacement devra être situé hors du village, éloigné des habitations et dans un sol favorable.

Entre les hameaux de Cojonnex et de Tercier, il n'y avait à l'époque aucun bâtiment, à part la chapelle Saint-Antoine, construite en 1503. Un acte de vente est donc signé le 20 août 1834 entre la commune de Blonay et Marguerite Donnet d'une part et, d'autre part, avec Pierre-Antoine Vincent, pour l'acquisition d'une partie du terrain de l'actuel cimetière. Ce dernier dut être agrandi à plusieurs reprises à la fin du XIX^e siècle.

C'est pour cette raison qu'à Blonay existe un sentier des Morts. Il s'étire du giratoire de Cojonnex jusqu'au carrefour du chemin du Château et du chemin du Ressay. Il longe le terrain du Grand-Pré et franchit le ruisseau de l'Ognonnaz. Ce sentier était parcouru à pied par les convois funèbres pour se rendre à l'église paroissiale de La Chiésaz. De plus, dès 1834, il est emprunté dans les deux sens, lorsque l'on doit enterrer un défunt dans le nouveau cimetière de Blonay.



Le règlement du 21 juillet 1872 mentionne pour la fonction de directeur des pompes funèbres de Blonay les indications suivantes : « Il est tenu d'assister à tous les convois, vêtu de noir. Il doit veiller à l'ordre du convoi pendant la marche. Il veillera à ce que les porteurs soient suffisamment robustes pour remplir leur fonction et qu'ils ne soient pas avinés. Il recevra Fr. 5.- par ensevelissement. »

Lorsqu'une personnalité décédait, c'était un honneur de porter son cercueil. On notera encore que la Bourse des pauvres ou l'Hôpital louait des manteaux noirs pour ceux qui n'avaient pas les moyens de s'en payer. L'Hôpital ne possédait pas toutes les tailles, aussi remarquait-on parmi les personnes qui suivaient le cortège funèbre, celles dont le manteau noir loué était soit trop large ou trop étroit.

Les deux cimetières ont une particularité. Chacun possède une partie réservée à de glorieux ancêtres. Ainsi à Blonay, les ancêtres de la famille de Blonay sont enterrés derrière la chapelle Saint-Antoine, et à Saint-Légier, ce sont les ancêtres de la famille des Grand d'Hauteville qui reposent en paix.

Jusqu'à récemment, il revenait aux communes d'assurer le bon déroulement des enterrements. Ce n'est qu'au milieu du XX^e siècle que des sociétés de pompes funèbres prirent le relais. Les archives recèlent parfois des éléments qui nous font sourire aujourd'hui. Telle cette annonce parue dans le quotidien « La Feuille d'Avis de Vevey » en 1959 et qui voyait la commune de St-Légier-La Chiésaz proposer à la vente un corbillard d'occasion...